

SNPJ-CFDT

Syndicat National des Professions Judiciaires

Tour Essor – 9^{ème} étage - 14 rue Scandicci - 93508 PANTIN

snpj@laposte.net

<http://www.snpj-cfdt.fr>

Une première pour le personnel des Greffes des Tribunaux de Commerce

Les salariés des **Greffes des Tribunaux de Commerce de moins de 11 salariés vont désormais pouvoir voter** pour le syndicat de leur choix.

Vous aurez donc la possibilité de voter du 28 novembre au 12 décembre prochain (information site www.electiontpe.travail.gouv.fr) sur le sigle CFDT et non pas sur une liste. Ce scrutin déterminera quels sont les syndicats représentatifs dans la profession.

Pourquoi voter ?

Syndicats et employeurs participent aujourd'hui à toutes les négociations dans votre profession. Avec la loi du 15 octobre 2010, seuls les syndicats reconnus représentatifs **par vos suffrages** pourront continuer à vous représenter, **comme la CFDT le fait aujourd'hui**, dans ces négociations.

La CFDT, le syndicat qui change votre quotidien

La CFDT est active dans toutes les négociations de la profession

Elle défend vos droits et votre pouvoir d'achat

- **Convention collective** : La CFDT défend vos salaires, votre classification, la formation, jours de carence, congés pour événements familiaux, égalité hommes/femmes, emploi des séniors, emploi des jeunes, risques psychosociaux....
- **Commission de conflits** : Deux représentants de la CFDT défendent vos droits
- à l'**OPCA PL** (organisme de formation professionnelle) : 4 administrateurs CFDT défendent l'enveloppe budgétaire nécessaire aux besoins des salariés de votre profession

Les objectifs de la CFDT :

- Améliorer la grille de salaires (demandé par la CFDT et en cours de négociation)
- Obtenir le treizième mois (demandé par la CFDT et en cours de négociation)
- Ouvrir les négociations sur l'égalité salariale hommes/femmes
- Ouvrir les négociations sur l'emploi des séniors
- Ouvrir les négociations relatives aux risques psychosociaux dans la profession
- Améliorer la formation professionnelle
- Mettre en place une PREVOYANCE collective (demandé par la CFDT depuis 2010)

Pour qu'elle continue à vous défendre, votez

Parole aux salariés

Laure

J'ai subi du harcèlement dès mon retour de maternité. Heureusement, la CFDT m'a soutenue, conseillée, orientée dans mes démarches. Sans elle, j'aurais démissionné.

Stéphane

Mon employeur refusait de réactualiser ma classification. Etant adhérent à la CFDT, je me suis fait accompagner dans mes démarches et j'ai obtenu 352 €/ mois en plus.